

Guiraudus Auster Civis Albiensis

[XVIII r^o] Anno domini millesimo ducesimo nonagesimo nono, tercio decimo kalendas februarii Guiraudus Auster civis albiensis, constitutus in iudicio coram reverendo patre in Christo domino B. divina providencia episcopo albiensi, ac venerabili et religioso viro fratre Nycholao de Abbatis Villa de ordine predicatorum inquisitore heretice pravitatis in regno Francie auctoritate apostolica deputato, iuratus super sancta quatuor dei evangelia dicere meram et plenam veritatem super facto heresis de se ut de principali et de aliis vivis et mortuis ut testis nec celare veritatem nec immiscere falsitatem amore, gracia, odio, timore vel favore, diligenter interrogatus dixit se nichil scire nec unquam aliquam participacionem seu familiaritatem cum hereticis habuisse.

Post que anno quo supra, sexto nonas marcii predictus Guiraudus Auster, constitutus in iudicio coram reverendo patre domino episcopo memorato et venerabili ac religioso viro fratre Nycholao de Abbatis Villa inquisitore predicto, ad cor rediens plenius recordatus sub virtute prestiti iuramenti correxist dictum suum dicens quod tres anni possunt esse ut sibi videtur de tempore magister Raymundus Calverie invitavit ipsum testem quadam die de qua non recolit quod veniret ad suum columbarium quia ibidem debebant convenire aliqui boni viri ut ibidem comederent et biberent et solaciarentur. Tunc ipse testis venit ad dictum columbarium, et fuerunt ibidem presentes in domibus dicti columbarii Raymundus del Boc et Raymundus Godayl heretici. Et etiam convenerunt ibidem ad videndum dictos hereticos ipse testis, Raymundus Calverie predictus, Raymundus Augerii, Berengarius Brosa, Guiraudus de Orto, Iohannes Bauderii, Raymundus Hugonis, Galhardus Fransas de Albia et Guillelmus de Mauriano de Regali Monte. Tunc ipse testis et omnes alii proximo nominati adoraverunt dictos hereticos flexis genibus more hereticali, et ibidem comederunt et biberunt cum dictis hereticis. Et post comestionem ipse testis et omnes alii assistentes, qui predictae visioni interfuerant, ab invicem dicesserunt, et credit quod ad propria redierunt. Interrogatus de tempore, loco et astantibus dixit ut supra. De hora dixit quod fuit circa horam prandii.

Item dixit quod a tribus annis citra vidit dictos hereticos apud Albiam in domo Raymundi Hugonis. Et fuerunt ibidem presentes cum dictis hereticis ipse testis, Raymundus Hugonis predictus, frater ipsius Raymundus Hugonis antiquior, Guillelmus de Mauriano, Guillelmus de Landas, Raymundus Garsie, Guillelmus Golferii, P. Rayssaco, Galhardus Fransas de Albia et Guillelmus Salavert de Cordua. Tunc ipse testis et omnes alii proximo nominati comederunt ibidem cum dictis hereticis. Deinde eosdem hereticos adoraverunt flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. Interrogatus de tempore, loco et astantibus dixit ut supra.

Guiraud Auster, citoyen d'Albi

En l'an du Seigneur 1299, le treize des calendes de février¹, Guiraud Auster, citoyen d'Albi, placé judiciairement devant le révérend père en Christ, Monseigneur Bernard, par la divine providence évêque d'Albi, ainsi que la vénérable et religieuse personne, Frère Nicolas d'Abbeville de l'ordre des Prêcheurs, inquisiteur de la perversité hérétique, délégué dans le royaume de France par autorité apostolique, a juré sur les quatre saints évangiles de Dieu, de dire l'entière et pleine vérité en matière d'hérésie, sur lui principalement comme sur les autres, vivants et morts, comme témoin, et de ne pas celer la vérité, ni insérer une falsification par amour, grâce, haine, crainte ou faveur. Diligemment interrogé, il a dit qu'il ne savait rien, ni qu'il avait eu une quelconque relation ou fréquentation avec les hérétiques.

Puis la même année, le six des nones de mars², le susdit Guiraud Auster, placé judiciairement devant le révérend père Monseigneur l'évêque susmentionné, ainsi que la vénérable et religieuse personne, Frère Nicolas d'Abbeville, inquisiteur, revenant de cœur ayant recouvré plus complètement la mémoire, corrigea sa déclaration sous la garantie du serment prêté en disant que, il peut y avoir trois ans³, à ce qu'il lui semble pour l'époque, maître Raymond Calvière invita le témoin un jour qu'il ne se rappelle plus, pour qu'il vienne à son colombier parce que quelques bonnes personnes devaient s'y réunir pour y manger boire, et se consoler. Alors le témoin vint au-dit colombier et Raymond Delboc et Raymond Godail, hérétiques, furent présents dans les dépendances dudit colombier. S'y rassemblèrent aussi pour voir les hérétiques : Le témoin, Raymond Calvière susdit, Raymond Augier, Bérenger Brousse, Guiraud Delort, Jean Baudier, Raymond Hugon, Gaillard France, d'Albi, et Guillaume de Maurian, de Réalmont. Alors le témoin et toutes les autres personnes susnommées adorèrent lesdits hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », à la façon hérétique, et ils y mangèrent et burent avec lesdits hérétiques. Après le repas, le témoin et tous les autres participants qui étaient présents à la susdite vision, partirent chacun à leur tout, et il crut qu'ils rentrèrent chez eux. Interrogé sur l'époque, le lieu et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus. Sur l'heure, il a dit que c'était environ à l'heure du déjeuner.

De même, il a dit que, il y a environ trois ans⁴, il vit lesdits hérétiques, à Albi, dans la maison de Raymond Hugon. Y furent présents avec lesdits hérétiques : Le témoin, Raymond Hugon susdit, le frère le plus âgé de ce Raymond Hugon, Guillaume de Maurian, Guillaume de Landas, Raymond Garcia, Guillaume Golfier, Pierre de Rayssac, Gaillard France, d'Albi, et Guillaume Salavert, de Cordes. Alors le témoin et toutes les autres personnes susnommées y mangèrent avec lesdits hérétiques. Ensuite, ils adorèrent ces hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », selon l'usage des hérétiques. Interrogé sur l'époque, le lieu et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus.

¹ C'est-à-dire, le 17 février 1300. Ce calendrier fixe le nouvel an à Pâques.

² C'est-à-dire, le 2 mars 1300.

³ C'est-à-dire, en l'an 1296 de ce calendrier qui fixe le nouvel an à Pâques, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 25 mars 1296 et le 13 avril 1297.

⁴ Ibid.

De hora dixit quod fuit de die, non tamen plene recolit utrum fuerit in prandio vel in cena. De die dixit se non recordari.

Item dixit quod a tribus annis citra vidit eosdem hereticos in domo Berengarii Brose, et fuerunt ibi presentes cum eis ipse testis, Berengarius Brossa predictus, P. Talhafer, Guillelmus Fenassa claudus, Guillelmus Golferii, [XVIII v°] Guillelmus de Landas et Guillelmus de Mauriano, Raymundus Agulho. Tunc ipse testis et omnes alii proximo nominati ibidem adoraverunt dictos hereticos flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. De tempore, loco et personis dixit ut supra. De die et hora non plene recolit. Item dixit quod de domo dicti Berengarii Brossa dicti heretici venerunt ad domum Guillelmi Golferii, et fuerunt ibidem presentes cum eis ipse testis, Bertrandus de Monte Acuto, magister Raymundus Calverie et omnes alii proximo nominati qui fuerant et viderant hereticos in domo Berengarii Brossa sicut premissum est. Tunc ipse testis et omnes alii assistentes adoraverunt ibidem dictos hereticos flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. Interrogatus de tempore, loco et personis dixit ut supra. De die et hora dixit se non plene recordari.

Item dixit quod tres anni sunt vel circa ut sibi videtur de tempore ipse testis vidit dictos hereticos apud Corduam in domo Galhardi Rocha quadam die post prandium. Et fuerunt ibidem presentes cum eis ipse testis, Galhardus Rocha predictus, domina hospicii cuius nomen ignorat, Raymundus Garsie, Guillelmus Salavert et domina Bertranda Garsie, Guillelmus Petri de Labestor, Galhardus Pectinerii, Ruffellus serviens regis, Raymundus Hugonis, Guillelmus de Landas et quidam alii de quibus non recolit ad presens. Tunc ipse testis et omnes alii proximo nominati adoraverunt dictos hereticos flexis genibus dicendo benedicite secundum modum hereticorum. De tempore, loco, hora et astantibus dixit ut supra. De die dixit se non recordari.

Hec deposuit anno et die predictis coram domino episcopo et inquisitore predictis apud Albiam in domo episcopali. In presencia et testimonio religiosi viri fratris Falconis de Sancto Georgio prioris albiensis conventus fratrum predicatorum, fratris Raymundi Gondolini socii dicti domini inquisitoris, et venerabilium virorum dominorum Petri de Rossono prepositi ecclesie Albiensis, Poncii de Sancto Iusto archidiaconi lumberiensis in predicta ecclesia albiensi, discretorum virorum dominorum Guillelmi Sicredi officialis curie albiensis, Iohannis de Rocolis rectoris ecclesie de Rupe Curva dyocesis albiensis, et magistri Guillelmi Raymundi de Alayraco canonici ecclesie Sancti Affrodisii bitterrensis, publici officii inquisitionis heretice pravitatis auctoritate sedis apostolice notarii, ac mei Bertrandi Vidille publici in tota senescallia carcassonnensi et bitterrensi domini regis et prefati domini episcopi in civitate et dyocesi albiensibus notarii. Qui predicti duo notarii predictis omnibus interfuimus et de mandato dictorum domini episcopi et inquisitoris hec scripsimus et recepimus.

Sur l'heure, il a dit que c'était de jour, mais autrement il ne se rappelait pas bien s'il s'agissait du déjeuner ou du dîner. Sur le jour, il a dit qu'il ne s'en rappelait plus.

De même, il a dit qu'il y a trois ans environs⁵, il vit les mêmes hérétiques dans la maison de Bérenger Brousse, et y furent présents avec eux : Le témoin, Bérenger Brousse susdit, Pierre Taillefer, Guillaume Fenasse, le boiteux, Guillaume Golfier, Guillaume de Landes, Guillaume de Maurian et Raymond Aiguille. Alors, le témoin et toutes les autres personnes susnommées adorèrent lesdits hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », selon l'usage des hérétiques. Sur l'époque, le lieu et les personnes, il a dit comme au-dessus. Sur le jour et l'heure, il a dit qu'il ne s'en rappelait plus du tout. De même, il a dit que de la maison dudit Bérenger Brousse, lesdits hérétiques vinrent à la maison de Guillaume Golfier, et y furent présents avec eux : Le témoin, Bertrand de Montégut, maître Raymond Calvière et toutes les autres personnes susnommées qui avaient été et qui avaient vu les hérétiques dans la maison de Bérenger Brousse, comme il a été dit. Alors, le témoin et tous les autres participants y adorèrent lesdits hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », selon l'usage des hérétiques. Interrogé sur l'époque, le lieu et les personnes, il a dit comme au-dessus. Sur le jour et l'heure, il a dit qu'il ne s'en rappelait plus du tout.

De même, il a dit qu'il y a trois ans environ⁶, à ce qu'il lui semble pour l'époque, le témoin avait vu lesdits hérétiques à Cordes, dans la maison de Gaillard Roque, un jour après le déjeuner et y furent présents avec eux : Le témoin, Gaillard Roque susdit, la maîtresse de maison dont il ignore le nom, Raymond Garcia, Guillaume Salavert, Dame Bertrande Garcia, Guillaume Pierre de Labistour, Gaillard Pectinier, Ruffellus, sergent du roi, Raymond Hugon, Guillaume de Landes et quelques autres dont il ne se rappelle plus à présent. Alors, le témoin et toutes les autres personnes susnommées adorèrent lesdits hérétiques, genoux fléchis en disant « *Bénissez* », selon l'usage des hérétiques. Sur l'époque, le lieu, l'heure et les personnes présentes, il a dit comme au-dessus. Sur le jour, il a dit qu'il ne s'en rappelait plus.

Il fit cette déposition dans l'année et jour susdit devant Monseigneur l'évêque et l'inquisiteur susdits, à Albi, dans la maison de l'évêché. En présence et avec le témoignage de la religieuse personne, Frère Foulques de Saint-Georges, prieur du couvent des frères Prêcheurs d'Albi, Frère Raymond Gondolin, compagnon dudit Monseigneur inquisiteur, et des vénérables personnes, Messieurs Pierre de Rosson, prévôt de l'église d'Albi, Ponce de Saint-Just, archidiacre de Lombers dans la susdite église d'Albi, des distinguées personnes, Messieurs Guillaume Sicre, official de l'administration d'Albi, Jean de Rocoules, recteur de l'église de Roquecourbe du diocèse d'Albi, et Maître Guillaume Raymond d'Alayrac, chanoine de l'église de Saint-Aphrodise de Béziers, par autorité du siège apostolique notaire public de l'office de l'inquisition de la perversité hérétique, et de moi Bertrand Vidille, notaire public dans toute la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers de Monseigneur le roi et de Monseigneur l'évêque susdit dans la cité et le diocèse d'Albi.

Nous, les deux notaires susnommés, fûmes présents à la susdite déposition, et sur le mandat des-dits Monseigneur évêque et inquisiteur nous l'avons écrite et approuvée.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.